

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**Année 2018
Séance du 14 novembre 2018**

N° 22

**Objet : Convention de projet
année scolaire 2018 – 2019 entre
IDBL et le FRAC**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-huit et le quatorze du mois de novembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le sept du mois de novembre 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : Michel BLANC

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BERTRAND Philippe (à partir du rapport n° 15), BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n°10), COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline (jusqu'au rapport n° 12), FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MAZAL Ambroise, NICOLosi Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 18), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à GIRARD BEGUIER Laurent

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BONNET Martine
AUZET Guy a donné pouvoir à CAZERES Benoit
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BERTRAND Philippe a donné pouvoir à BREMOND Danièle jusqu'au rapport n° 14
CASA Chantal a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle
CHATARD Gilles a donné pouvoir à POULEAU Philippe à partir du rapport n°11
DEORSOLA Jean Paul a donné pouvoir à LEDEY Olivier
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à COMBE Gérard
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 17)
REINAUDO Gilbert a donné pouvoir à REINAUDO Patrick

Etaient excusés :

AUBERT Serge	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	PAYAN Claude
BAUDOUI MAUREL Marie Anne	REBOUL Childéric
BOURJAC Jean Marie	RONDEAU Daniel
DE VALCKENAERE Gilles	SERRA Victor
FLORES Sylvain	THONATTE Lionel
MAGAUD Marie José	TONELLI Corinne

REÇU EN PREFECTURE

le 16/11/2018

Application agréée E-legalite.com

Monsieur Claude FIAERT, rapporteur, expose ce qui suit :

Le Frac Provence-Alpes-Côte d'Azur, conformément au cahier des missions et des charges relatif au label « Fonds Régional d'Art Contemporain » figurant dans l'arrêté du 5 mai 2017, remplit les missions générales qui lui sont dévolues en matière d'acquisition d'œuvres représentatives de la création contemporaine sous toutes ses formes, de constitution d'un patrimoine contemporain public et de la diffusion de ces œuvres à des fins de sensibilisation et de formation des publics les plus larges possibles, sur le territoire régional, national et international.

Engagé dans une dynamique d'aménagement culturel du territoire, le Frac contribue pleinement à la mise en œuvre d'expositions et d'événements artistiques, ayant pour objectif de sensibiliser tous les publics à l'art contemporain. Le FRAC poursuit également une mission de conseil et d'expertise auprès des collectivités et structures associatives pour les accompagner dans la mise en œuvre de leur politique culturelle et de leur programmation en arts visuels.

L'Ecole d'Art idbl intercommunale de Provence Alpes Agglomération dispose d'un espace d'exposition « le bureau d'implantation des lignes » et d'un auditorium qui lui offrent la possibilité en complémentarité à son enseignement et en partenariat avec les diverses institutions culturelles de développer une politique en matière de diffusion et de promotion de l'art contemporain sur le bassin dignois et la communauté d'agglomération Provence Alpes Agglomération.

Cette politique qui compte des programmations d'expositions, des résidences d'artistes, des événements pluri et interdisciplinaires, des cycles de conférences, des workshops, des interventions de plasticiens, théoriciens, critiques et professionnels du monde de l'art fait partie intégrante du projet de l'école d'art intercommunale avec pour ambition de mettre les œuvres et les artistes au cœur même de son dispositif pédagogique.

Cette année, conformément aux objectifs mentionnés ci-dessus, le Frac et l'idbl s'associent pour mener le projet « De la ruine au chaos, les esthétiques de la catastrophe ».

Ce projet propose une exposition avec les œuvres de Pascal Navarro, artiste invité et les œuvres de la collection du FRAC choisies par les étudiants de la classe préparatoire ainsi qu'un cycle de conférences.

Dans ce cadre, le Frac s'engage à mettre à disposition des œuvres de sa collection.

Une convention permettant de définir le partenariat entre le Frac et L'Ecole d'Art idbl intercommunale pour l'année scolaire 2018/2019 est ainsi proposée.

Il vous est proposé :

- D'approuver la convention jointe en annexe
- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention de partenariat

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO


